

Paris Turf - 25 mars 2003 A la rencontre... d'Alain Lambert

Une fiscalité du cheval plus claire et plus incitative

Fils de cordonnier et notaire -depuis 1976 ; il a présidé le Conseil supérieur du notariat, conseiller municipal (1983-1989) puis Maire d'Alençon de 1989 à 2002-, Sénateur UDF de l'Orne de 1992 à 2002 (Président de la commission des finances au Sénat à partir de 1998), Président du District de l'agglomération alençonnaise de 1989 à 1996, Conseiller régional et vice-président du Conseil régional de Basse-Normandie de 1986 à 1989, Conseiller général de l'Orne de 1985 à 1992, Président de l'association des Communautés urbaines de France de décembre 2000 à janvier 2002 et aujourd'hui Ministre du Budget et de la réforme budgétaire, M. Alain Lambert, 56 ans, a bien voulu confier à " Paris-Turf " ses projets pour le monde du cheval. C'est un monde qu'il connaît bien, et à différents titres. Favorable à une fiscalité incitative et claire, favorable à l'emploi, qu'il considère comme sa priorité, il dévoile dans cet entretien les chantiers sur lesquels travaillent ses services et la prochaine mise en adéquation du statut fiscal des syndicats de propriété d'étalons, fortement pénalisés jusqu'à présent...

"Paris-turf". - Comment avez-vous découvert les courses ?

Je suis né à Alençon mais j'ai grandi dans un petit village du nord de la Mayenne nommé Madré et comme beaucoup d'entre nous à l'époque dans cette région, notre voisin avait un cheval. Je ne me rappelle pas ma première visite sur un champ de courses parce qu'il n'est pas sûr que je marchais déjà. J'ai l'impression d'y être toujours allé. J'ai toujours vécu au contact des gens qui aimaient les chevaux. Lorsque je suis devenu maire d'Alençon, c'est donc tout naturellement que j'ai engagé un partenariat avec la société de courses. C'est une piste en herbe et son coût d'entretien est important, au-dessus des moyens de la société. La municipalité prend donc en charge cet entretien. Elle y a tout intérêt. C'est une chance, pour la ville. Dans notre région, tout le monde connaît le cheval ou au moins l'admire. Les courses sont un moment privilégié de rencontre de propriétaires - et dans le domaine du trot qui est le nôtre, il y a énormément de " petits " propriétaires-, mais aussi d'éleveurs, de jockeys et de parieurs issus de milieux très divers. Ce sont des moments très populaires au sens noble du terme.

" Le cheval est au coeur de l'économie rurale et de son développement, et donc de l'aménagement du territoire ".

L'hippodrome est un véritable poumon vert, d'autant que celui d'Alençon est inséré au coeur de la ville, ce qui est assez rare et participe à son charme. Les Alençonnais y sont très attachés et je ne crois pas qu'ils apprécieraient qu'il se déplace en périphérie. Comme premier magistrat de la ville, jusqu'à ma nomination au Ministère il y a dix mois, j'ai toujours apprécié le brassage des populations, de tous les milieux sociaux. Le cheval constitue un axe fort de notre culture normande. Les manifestations qui lui sont consacrées rencontrent toujours un grand succès. Cela fut notamment le cas pour l'étape du trophée vert Paris-Turf organisée en juin 2002 à Alençon et que nous espérons accueillir de nouveau en 2004.

Ce fut, si je ne me trompe, une de vos premières sorties publiques après votre nomination au Budget...

Oui. Je m'y étais engagé et je suis donc tout naturellement allé aux courses à Alençon ce jour-là. C'était également pour moi l'occasion de marquer solennellement tout l'intérêt économique que je

reconnais à la filière cheval et mon engagement personnel pour qu'il soit mieux pris en compte par le ministère dont je prenais la charge. Dans la période incertaine que nous traversons, il faut être réactif et exploiter au maximum toutes les filières économiques. Il n'y a pas de filière noble -les nouvelles technologies, par exemple-, qu'il faudrait privilégier à tout crin, et d'autres qui ne le seraient pas, et qu'il faudrait négliger. Toutes les activités économiques qui créent la richesse et l'emploi doivent être soutenues et encouragées. Le cheval est au coeur de l'économie rurale et de son développement, et donc de l'aménagement du territoire.

Avez-vous senti un changement dans l'attitude du monde politique ou administratif ces dernières années vis-à-vis du monde des courses et de ses revendications ?

L'enjeu économique de la filière est beaucoup mieux perçu, identifié. Les organisations du monde des courses se sont structurées, elles sont compétentes et savent très bien communiquer avec les pouvoirs publics. Nous les considérons d'ailleurs comme des interlocuteurs très représentatifs. J'ai connu le monde des courses plus divisé qu'aujourd'hui ! Dans notre département, on connaît l'importance de ce secteur depuis longtemps. C'est aussi une activité très porteuse en emplois. Pour moi, l'emploi est la première priorité de notre pays et pour des personnes ne trouvant pas un accueil dans d'autres filières, le cheval peut être une chance. Ainsi, certains jeunes qui, pour une raison ou pour une autre, ont connu un échec scolaire réussissent dans un métier lié au cheval. C'est un être vivant dont on doit s'occuper tous les jours et qui nécessite beaucoup de main d'œuvre. Dans une économie qui se modernise, et qui supprime des emplois, voilà une filière qui en crée beaucoup au fur et à mesure qu'elle se développe ! C'est aussi un élément considérable d'identification, de notoriété, et de prestige pour un pays qui produit des champions, comme la France, dans un milieu très international.

" Réduire les recettes risquerait de se faire au détriment des dépenses en faveur de la filière. Tel n'est pas notre choix. Nous préférons nous orienter résolument vers l'amélioration de l'environnement fiscal de ce secteur ".

Lorsque j'étais enfant, en Mayenne, nous avions 4 classes de 25 élèves chacune et je ne suis pas certain qu'il y ait toujours une école dans mon village. A l'époque, les métiers du cheval étaient considérés comme des carrières prestigieuses. Ils continuent de jouer un rôle important dans l'aménagement du territoire et le développement rural.

Quel est le poids fiscal des courses en France ?

Il est assez difficile à évaluer et ne peut pas se résumer à un chiffre, tant l'impact du monde des courses sur notre économie est riche et prend des formes bien diverses. Pour s'en tenir au prélèvement que l'Etat opère sur le PMU, qui nous donne tout de même une bonne indication de ce poids fiscal, il s'est élevé en 2002 à 982 millions d'euros. Pour 2003, il est évalué à 1,022 milliard d'euros. S'agissant des emplois, on peut estimer leur nombre à 26 000 dans la filière courses, et 55 000 sur l'ensemble de la filière cheval.

La baisse des prélèvements de l'Etat sur les jeux simples a-t-elle affecté les recettes, malgré la progression des enjeux ?

Cette baisse des prélèvements a stimulé les jeux simples mais je ne suis pas sûr que cela ne se soit fait aux dépens d'autres enjeux. De plus, je suis convaincu que la stabilité de la règle fiscale est préférable pour assurer le bon développement du PMU. Nous sommes arrivés, il me semble, à un bon équilibre. Une chose est sûre : l'Etat y a fortement perdu. Les gains des parieurs ont progressé beaucoup plus vite que le prélèvement des pouvoirs publics sur le PMU. Cela tient certes à la diminution des prélèvements sur les jeux simples mais aussi à la modération globale de ces prélèvements. L'Etat fait déjà beaucoup pour la filière équestre et dans le contexte économique difficile que nous traversons aujourd'hui, il faut se montrer prudent. Réduire les recettes risquerait de se faire au détriment des dépenses en faveur de la filière. Tel n'est pas notre choix. Nous préférons nous orienter résolument vers l'amélioration de l'environnement fiscal de ce secteur. Il a tout à y gagner. En tout état de cause, nous allons avoir l'occasion d'en reparler d'ici à la fin 2003, au moment du renouvellement du protocole entre l'Etat et les institutions des courses.

On a pu observer ces dernières années, et particulièrement depuis votre arrivée à Bercy, que de nombreuses mesures ont été prises pour résoudre les problèmes fiscaux auxquels étaient confrontés certains acteurs du monde des courses, qu'il s'agisse pêle-mêle de la fiscalité des copropriétés, de la taxe professionnelle, des aléas, etc. A quoi est-ce dû ? Quels sont les chantiers sur lesquels votre administration travaille aujourd'hui ?

La diversité d'utilisation qui se retrouve dans la pluralité des métiers liés au cheval crée une sorte de maquis juridique et fiscal dans lequel les professionnels ont bien du mal à trouver leur chemin et qui, surtout, peut freiner le développement de la filière. Je m'en suis rendu compte à maintes reprises dans les affaires des haras qui faisaient partie de la clientèle de mon cabinet. J'étais très lié avec Paul de Moussac et cette amitié m'a également permis de mieux comprendre le monde des courses et plus particulièrement de l'élevage. Je me suis rendu compte, dès cette époque, que l'élevage consommait beaucoup de capitaux propres et qu'il était soumis à une fiscalité pénalisante. C'est pourquoi j'ai demandé à mes services, dès mon arrivée à Bercy, d'essayer de régler les problèmes en suspens dans les meilleurs délais. Bien souvent, ces problèmes avaient été analysés, mais il manquait l'impulsion politique pour concrétiser les solutions, résoudre des problèmes qui restaient non résolus. Modestement, je pense avoir été pour quelque chose dans les clarifications fiscales que vous avez citées, notamment pour la taxe professionnelle, qui désorientait beaucoup de professionnels.

" Chacun sait qu'une baisse de qualité dans l'étalonnage entraîne un appauvrissement de notre capital génétique. Cette évolution a ses conséquences sur toute la filière ".

Mais au-delà des problèmes ponctuels qui demeurent, c'est bien à l'objectif d'harmoniser et de simplifier les régimes auxquels je m'attache aujourd'hui avec mon collègue Hervé Gaymard. Il faut créer un espace ouvert et plus dynamique en mettant le cheval au centre du dispositif et en dépassant le cadre traditionnel de l'élevage. Je tiens vraiment à ce que ces dossiers aboutissent très rapidement. Nous allons essayer de clarifier, tout en restant très proches des préoccupations qui vont nous être adressées.

Les règles fiscales portant sur les syndicats de propriété d'étalons sont très pénalisantes, en France. Où en est ce dossier ?

C'est un point auquel j'attache beaucoup d'importance. L'étalonnage a connu ces dernières années une évolution très négative en France. Chacun sait pourtant qu'une baisse de qualité dans l'étalonnage entraîne un appauvrissement de notre capital génétique. Cette évolution a ses conséquences sur toute la filière courses, sur le plan de la compétitivité bien sûr, mais aussi en terme de poids financier et d'emplois, ce qui, je le rappelle, est capital pour nous. Par exemple, nous n'avons en France que trois étalons de pur sang dont le prix de saillie dépasse 15 000 euros, contre 22 en Irlande et 19 en Grande-Bretagne. Ce sont des chiffres qui parlent. Notre étalon le plus cher saillit à 45 000 euros, contre 170 000 en Angleterre et 275 000 en Irlande. Si l'on regarde les classements internationaux des meilleurs chevaux de course en 2002, moins de 5% d'entre eux sont issus d'étalons français. Enfin, en 2002, l'hémisphère sud aura fait venir, pour sa saison de monte, 60 étalons d'Irlande et d'Angleterre contre deux de France. Economiquement, les conséquences sont lourdes. Le coût annuel de la migration à l'étranger des 400 juments françaises est estimé à 8 millions d'euros et la perte des gains de course correspondante à 40 millions d'euros. Plus grave, l'absence de ces juments une partie de l'année fait perdre aux haras 50 emplois pendant six mois. Là aussi, nous souffrons d'un déficit d'attractivité. Cette situation n'entraîne aucune rentrée fiscale puisque les opérations ne se font pas chez nous et surtout, nous perdons toute la valeur ajoutée qui serait créée si la France retrouvait son rang et sa compétitivité dans l'étalonnage. Voilà typiquement une situation dans laquelle nous devons adapter notre droit pour qu'il n'agisse pas comme un repoussoir à l'investissement et un frein au développement de la filière. Mes services expertisent donc actuellement une mesure qui consisterait à revenir, pour les syndicats d'étalon, au régime antérieur de l'indivision conventionnelle. Le syndicat ainsi constitué conserverait son statut et les conséquences fiscales qui s'y attachent, quelle que soit la proportion des saillies vendues par la copropriété. Je veux que ce dossier aboutisse très bientôt dans le sens souhaité. J'ajoute enfin qu'une instruction devrait prochainement clarifier et préciser les règles de TVA applicables aux activités des syndicats d'étalon. En particulier, les saillies individuelles attachées aux copropriétés ne seraient pas imposables.

Quand peut-on raisonnablement espérer la mise en œuvre de la mesure sur les syndicats de propriété d'étalons ?

J'avais rencontré Jean-Luc Lagardère avant son opération et il m'avait posé cette question. Je m'étais engagé à faire aboutir ce dossier avant de partir en vacances, en août, et je compte bien honorer cet engagement.

(Propos recueillis par Emmanuel Roussel)